

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2008.**

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	20
Procurations	06
Absents	07
Votants	26
Convoqués le 09/04/2008	
Affiché le 09/05/2008	

*L'an deux mille huit et le quinze avril à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.*

**Etaient présents :**

Mrs HELLE, BROS, Mmes BOUFFARTIGUE, GRANDET, Mr COT, Mme TEMPESTA, Mr VIGNES, Mme LIBERATI, Mr TURREL, Mr PESSANT, Mr BENARFA, Mme LAUTRE, Mr BARRAU, Mme GREGOIRE, Mr DORET, Mr AYCAGUER, Mr MASSIP-PAILHES, Mr PONS, Mme DARNISE, Mr PEDRO.

Procuration : Mme PAILHES donne procuration à Mr PESSANT, Mme GUIHUR donne procuration à Mlle TEMPESTA, Mme LIBRET LAUTARD donne procuration à Mr VIGNES, Mlle CAMBUS donne procuration à Mme BOUFFARTIGUE, Mme MONNEY donne procuration à Mme DARNISE, Mr BENAC donne procuration à Mr PEDRO.

Etait absente excusée: Mme GOUBELET

La séance est ouverte à 21h.

**1. Election du secrétaire de séance.**

Mr PONS se propose pour être secrétaire de séance.

Votant : 26 - Pour : 26 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite indiquer que, contrairement aux dires de Mr BENAC lors de la dernière séance du Conseil Municipal, le Conseil municipal précédent s'était bien prononcé en septembre 2004 en faveur d'une garantie d'emprunt au profit de l'OPDHLM concernant 15 logements sociaux au Claous.

**2. Collège de Carbonne : désignation de deux représentants.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation de deux personnes pour siéger au Conseil d'Administration du Collège André ABBAL.  
Mlle TEMPESTA, adjointe déléguée à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse, précise qu'elle siègera avec Ali Benarfa.

Votant : 26 - Pour : 26 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

### **3. Maison de retraite Jallier : modification du nombre de représentants.**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de modifier le nombre de représentants à la maison de retraite pour le ramener à 3 personnes et ce conformément à l'article R 315-6 du code de l'action sociale.

Monsieur le Maire indique que Mme Grégoire a la courtoisie de se retirer et la remercie. Il rappelle que les conseillers municipaux désignés pour siéger au Conseil d'Administration de la Maison de retraite sont donc Mme Libérati, Mme Goubelet et Mme Lautré.

Votant : 26 - Pour : 26 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

### **4. Mise en place du Comité de pilotage du PLU.**

Monsieur Bros indique que cette commission doit être mise en place ; elle travaillera sur le PLU qui est en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire propose que cette commission soit composée de la commission Urbanisme et Habitat ainsi que des adjoints qui seront conviés en fonction de l'ordre du jour.

Votant : 26 - Pour : 26 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

### **5. Vote des budgets primitifs 2008 et affectation du résultat.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote des budgets primitifs suivants :

#### **- BUDGET DE LA COMMUNE**

- Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation du budget primitif.

Il précise que ces documents sont la transcription comptable et réglementaire des informations fournies lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Maire regrette que le public n'ait pas un exemplaire du budget.

Monsieur Pessant approuve et ajoute qu'il serait judicieux d'éditer l'ordre du jour au public qui fait l'effort de venir. Le Conseil Municipal donne son assentiment sur cette proposition.

FONCTIONNEMENT	4 758 044 €
INVESTISSEMENT	5 538 271 €

- Monsieur Cot propose de réactualiser, s'il y a lieu, les tarifs liés à la refacturation du personnel communal :

<u>Organismes concernés :</u>	<u>Tarif 2007</u>	<u>Tarif 2008</u>
Régie des transports	20 € /heure	21.12 € / heure
Pompes funèbres	21,40 /heure	22.30€/ heure
Service Entretien	15,60 €/ heure	16 €/ heure
Ce service procède à l'entretien de la Perception, du Pays du Sud Toulousain, du CMPI et de la Gendarmerie. Selon les cas, les produits d'entretien sont facturés en sus.		
Facturation de travaux à des tiers	19 € /heure	19 € / heure
Service AEP et ASS	20 € / heure	20 € /heure
CCAS	22.15 €/heure	22.28 € / heure

- Monsieur Cot propose une augmentation des tarifs municipaux de 2,71 % (indice des prix à la consommation).

Il ajoute que les tarifs liés aux droits de place du marché hebdomadaire ne sont pas exposés ; en effet la proposition d'augmentation sera soumise à la commission des marchés qui se réunira d'ici peu.

Monsieur le Maire souligne que cette augmentation doit être réalisée régulièrement même sur des petits tarifs et ce pour éviter une augmentation trop importante à intervalle trop distant.

Mr Cot indique que le tarif du ticket de cantine n'est pas modifié car son augmentation mérite une réflexion plus approfondie.

Monsieur le Maire ajoute tout d'abord qu'une modification du prix en cours d'année scolaire n'est pas judicieuse ; de plus il ajoute que la commission Enfance, éducation et jeunesse doit travailler à une modulation des prix comme cela a été indiqué dans le projet de mandat. Cette commission traitera les deux choses à la fois.

Mlle Tempesta précise que le prix du repas acheté au collège est passé de 2.53 € à 2.80 € ; en effet le Conseil Général a décidé d'harmoniser les tarifs à l'échelle du département. Or le prix du repas à Carbonne était bas.

Monsieur le Maire rappelle que le prix du repas refacturé aux parents ne tient pas compte des coûts tels que le personnel municipal, les amortissements, etc.... On ne fait que refacturer le prix que nous coûte le repas.

Mme Grégoire observe qu'il serait intéressant pour nous et pour les carbonnais de connaître le prix réel de revient d'un repas.

Monsieur Aycaguer s'interroge sur les motivations du Conseil Général en faveur d'une telle augmentation.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'harmoniser les tarifs sur tous les établissements.

Mlle Tempesta donne l'exemple du collège de Nailloux où le prix du repas était de 3.50 € et qui va donc passer à 2.80 € et rappelle que le Conseil Général a une politique d'aide des familles au paiement de la cantine.

Monsieur le Maire demande à Mr Cot de rappeler la philosophie de l'augmentation des tarifs et des taux d'imposition.

Monsieur Cot rappelle la prise en compte de l'augmentation de 2,71 % de l'indice des prix à la consommation qui est appliquée aux tarifs municipaux et aux taux d'imposition. Toutefois en ce qui concerne ces derniers, cette augmentation sera minorée de 1,6 % qui représente la revalorisation par l'Etat des bases locatives foncières. Cela ramène l'augmentation des taux d'imposition à 1.11 %.

Monsieur Pedro souhaite prendre la parole en tant que porte parole du groupe de l'opposition et indique que, compte tenu du fait que le budget reflète des projets et des orientations auxquels

ils n'ont pas participé , en tant que nouveaux conseillers municipaux, ils ne participeront pas au vote et s'abstiendront.

Mr Pessant souhaite s'abstenir sur le vote des tarifs de la bibliothèque ; il considère en effet que l'accès à la bibliothèque doit être gratuit. Il ajoute que cette position se place d'un point de vue militant et n'a rien à voir avec l'augmentation.

Monsieur le Maire explique que ces recettes servent aussi à financer des livres et à équiper la bibliothèque.

Tarif 2007	Proposition tarif 2008
------------	---------------------------

## Bibliothèque

### *Adhésion annuelle :*

- pour les adultes Carbonnais
- pour les adultes non Carbonnais
- pour enfants non carbonnais de moins de 16 ans (non scolarisés à Carbonne)

8,20 €	8,40
18,40 €	18,90
9,20 €	9,50
3,10 €	3,20

### *Remplacement carte bibliothèque*

Monsieur le Maire demande d'approuver les tarifs de la bibliothèque

Votant : 26 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstention : 5 (Mmes Darnise et Monney, Mrs Pessant, Bénac et Pedro)  
Adopté à la majorité

## Droits de place

### *Fête locale : emplacement réservés aux cafés*

- Emplacement 1
- Emplacement 2
- Emplacement 3
- Emplacement 4
- Terrasses

196,00 €	201
103,00 €	106
205,00 €	211
308,00 €	316
43,00 €	44

### *Fête locale : tarifs appliqués aux forains*

- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C
- Catégorie D

241,00 €	248
161,00 €	165
145,00 €	149
8,50 €	9

Terrasses et étalages sur le domaine public

0.97 €	1
--------	---

## Piscine

### ***Vente de tickets entrées***

- visiteurs	1,15 €	1,20
- adultes	1,85 €	1,90
- enfants	1,30 €	1,35
- accompagnateurs (groupe)	1,40 €	1,45
- enfants (groupe)	1,15 €	1,20
- enfants pour la quinzaine	9,60 €	9,90
- adultes pour la quinzaine	14,45 €	14,85
- enfants par mois	15,20 €	15,60
- adultes par mois	22,45 €	23,10
<b><i>Délivrance produits bar :</i></b>		
- boissons	1,80 €	1,85
- glaces	1,65 €	1,70
- sandwich	1,65 €	1,70
- goûters	0,85 €	0,90

### **Location salles :**

#### ***Salle des fêtes :***

#### **Vendredi, samedi, dimanche, jours fériés et la veille :**

- Carbonnais	556,00 €	571
- Non Carbonnais	594,00 €	610
Mariage semaine	594,00 €	610
Tarifs préférentiels Mariage Carbonnais (mariés ou parents)	369,00 €	379

#### **Tarif avec location dimanche après le mariage :**

\*Si utilisation de la salle jusqu'à 17h le lendemain :

- Carbonnais	488,00 €	501
- Non Carbonnais	822,00 €	844

\*Si utilisation de la salle toute la journée du lendemain :

- Carbonnais	608,00 €	624
- Non Carbonnais	1 050,00 €	1078

#### **Lundi, mardi, mercredi, jeudi**

- Carbonnais	236,00 €	242
- Non Carbonnais	365,00 €	375

#### **Associations Carbonnaises**

1ere location  
 3 suivantes  
 ensuite application du tarif en vigueur

<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>130,00 €</b>	<b>134</b>

***Salle de Cinéma***

*Vendredi, samedi, dimanche, jours fériés et la veille :*

- Carbonnais - (1/3 journée)
- Carbonnais - (2/3 journée)
- Carbonnais - (journée)

<b>152,00 €</b>	<b>156</b>
<b>259,00 €</b>	<b>266</b>
<b>366,00 €</b>	<b>376</b>

- Non Carbonnais - (1/3 journée)
- Non Carbonnais - (2/3 journée)
- Non Carbonnais - (journée)

<b>206,00 €</b>	<b>212</b>
<b>367,00 €</b>	<b>377</b>
<b>528,00 €</b>	<b>542</b>

*Lundi, mardi, mercredi, jeudi*

- Carbonnais - (1/3 journée)
- Carbonnais - (2/3 journée)
- Carbonnais - (journée)

<b>98,00 €</b>	<b>101</b>
<b>151,00 €</b>	<b>155</b>
<b>204,00 €</b>	<b>210</b>

- Non Carbonnais - (1/3 journée)
- Non Carbonnais - (2/3 journée)
- Non Carbonnais - (journée)

<b>126,00 €</b>	<b>129</b>
<b>207,00 €</b>	<b>213</b>
<b>288,00 €</b>	<b>296</b>

Dans le cas où un même utilisateur disposerait le même jour des deux salles, un rabais de 10 % lui sera consenti.

Les associations culturelles carbonnaises (reconnues par le Conseil Municipal) bénéficieront de la gratuité de la salle de cinéma pour les répétitions générales et fêtes

***Salle de Gymnastique***

Tarif horaire

<b>6,20 €</b>	<b>6.40</b>
---------------	-------------

***Salle Dupau***

Demi journée

<b>40,80 €</b>	<b>42</b>
----------------	-----------

Journée

<b>51,00 €</b>	<b>52</b>
----------------	-----------

***Salle Laveran***

Demi journée

<b>51,00 €</b>	<b>52</b>
----------------	-----------

Journée

<b>80,00 €</b>	<b>82</b>
----------------	-----------

**[Transports de matériel pour particuliers non carbonnais au CSC](#)**

Transport de 0 à 6 m <sup>3</sup>	103.9 €	106.7
Transport de 6 à 12 m <sup>3</sup>	119.7 €	122.9
Transport de 12 à 16 m <sup>3</sup>	135.6 €	139.3

## Dépositaire

Dans les 6 mois suivant le décès	gratuit	gratuit
Les 6 autres mois	0.4 € / jour	0.41
L'année suivante	1.55 € /jour	1.59
Passé cette période	3.11 €/ jour	3.19

## Concessions cimetièrè :

Concession trentenaire de 4.20 m <sup>2</sup>	255 € hors droits	262
Concession trentenaire de 6 m <sup>2</sup>	357 € hors droits	367
Concession cinquantenaire de 4.20 m <sup>2</sup>	306 € hors droits	314
Concession cinquantenaire de 6 m <sup>2</sup>	510 € hors droits	524
Concession trentenaire pleine terre (2 m <sup>2</sup> )	100 € hors droits	103
Concession cinquantenaire pleine terre (2 m <sup>2</sup> )	150 € hors droits	154
Colombarium (30 ans)	200 € hors droits	205

Monsieur le Maire demande d'approuver le budget communal et ces nouveaux tarifs (hormis ceux de la bibliothèque).

Votant : 26 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 4 (Mmes Darnise et Monney, Mrs Bénac et Pedro)  
Adopté à la majorité

### - BUDGET DES POMPES FUNEBRES

- Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation du budget primitif. Il précise que le budget primitif s'élève à 2213 €.

Monsieur le Maire souligne que Carbonne compte également une entreprise locale qui travaille bien ; les gens se tournent beaucoup plus vers elle. Toutefois par principe et pour éviter une envolée des prix, on conserve ce service.

Mr Cot précise que ce budget ne représente que 0.05 % du budget communal.

- Monsieur Cot demande l'approbation des nouveaux tarifs liés au budget des Pompes Funèbres.

	Tarifs 2007 HT	Proposition tarif 2008
Ouverture caveau	61	63
Ouverture fosse	245	252
Réduction de corps	245	252
Mise en bière (départ)	92	94
Mise en bière et cérémonie (départ)	230	236
Mise en bière + cérémonie + inhumation dans caveau	275	282
Mise en bière+ cérémonie + inhumation dans fosse	352	362
Cérémonie (arrivée et départ)	138	142
Inhumation (arrivée cimetière)	138	142
Transfert dépositaire / concession	138	142
Cérémonie et inhumation	185	190
Heures personnel	30	31
Transport km	0,61	0.63

Monsieur le Maire demande d'approuver le budget des Pompes Funèbres et ces nouveaux tarifs.

Votant : 26 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 4 (Mmes Darnise et Monney, Mrs Bénac et Pedro)  
Adopté à la majorité

#### - BUDGET DE L'EAU

• Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation du budget primitif. Il précise que ce budget dégage de l'autofinancement et que les investissements budgétisés sont en général réalisés pour moitié.

FONCTIONNEMENT	594 126 €
INVESTISSEMENT	864 078 €

Monsieur le Maire en profite pour évoquer le prix de l'eau et évoque l'article paru récemment sur la Dépêche où le prix de l'eau de la ville de Toulouse était indiqué. Monsieur le Maire indique que le prix de l'eau à Carbone est largement en dessous.

Suite aux doutes de Monsieur le Maire sur la possibilité qu'a Toulouse de sortir du contrat de concession qui la bloque, Monsieur Pessant pense qu'avec la volonté politique, Toulouse pourra se dégager de ce contrat.

Monsieur le Maire rappelle son attachement à une gestion directe du service de l'eau.

• Monsieur Cot propose une augmentation des tarifs de la facturation de l'eau de 2.71% (variation de l'indice des prix à la consommation)

Objet	unité	Tarif 2007	Proposition tarif 2008
redevance fixe eau	par an	22.16	<b>22,76 €</b>
location compteur eau Ø 15	par an	6.02	<b>6,18 €</b>
location compteur eau Ø 20	par an	6,70	<b>6,88 €</b>



location compteur eau Ø 30	par an	19,38	<b>19,91 €</b>
location compteur eau Ø 40	par an	27.52	<b>28.27 €</b>
location compteur eau Ø 60	par an	46.90	<b>48.17 €</b>
location compteur eau Ø 80	par an	66.29	<b>68.09 €</b>
location compteur eau Ø 100	par an	78.46	<b>80.59 €</b>
consommation eau	le m3	1,08	<b>1,11 €</b>
consommation eau à partir de 1001 m3	le m3	0,63	<b>0,65 €</b>

- Monsieur Cot propose une augmentation des tarifs du service de l'eau de 2.71 %.

Montants Hors Taxes			
Objet	unité	Tarif 2007	Proposition tarif 2008
Remise de compteur (TVA à 19.6 %)	l'intervention	40.48	<b>41.58 €</b>
Suppression de compteur (TVA à 19.6 %)	l'intervention	30.15	<b>30,97 €</b>

Monsieur le Maire demande d'approuver le budget du service d'alimentation en Eau Potable et ces nouveaux tarifs.

Votant : 26 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 4 (Mmes Darnise et Monney, Mrs Bénac et Pedro)  
Adopté à la majorité

#### - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

- Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation du budget primitif.

FONCTIONNEMENT	342 579 €
INVESTISSEMENT	1 177 050 €

Monsieur le Maire précise que notre station d'épuration fonctionne bien et que les investissements à suivre seront la mise en place de bâches à boues. L'autofinancement dégagé a permis d'acheter les terrains de la future station d'épuration.

Monsieur Cot souligne que l'Agence Adour Garonne a créé une nouvelle taxe qui représente 0.15 € par m3 et qui induit une augmentation relativement importante de la facture d'assainissement. Suite à la demande de Mr Pessant, Monsieur le Maire explique le rôle joué par Adour Garonne auprès des collectivités.

- Monsieur Cot propose une augmentation des tarifs de 2.71 %.

Montants Hors Taxes			
Objet	unité	Tarif 2007	Proposition tarif 2008

redevance fixe assainissement HT	par an	46.64	<b>47.90 €</b>
consommation assainissement HT	le m3	0,63	<b>0,65 €</b>
consommation assainissement à partir de 1001 m3 HT	le m3	0,36	<b>0,37 €</b>
Participation aux frais de branchement (PFB)		1300	<b>1335.23 €</b>
Participation au raccordement à l'Egout (PRE- pas de TVA)		3342	<b>3432.57 €</b>
Contrôle du neuf (TVA à 5.5 %)		150	<b>154.07 €</b>
Diagnostic (TVA à 5.5 %)		80	<b>82.17 €</b>
Contrôle périodique (TVA à 5.5 %)		50	<b>51.36 €</b>

Mme Grégoire se fait confirmer que le contrôle périodique sur les dispositifs d'assainissement autonome a lieu tous les 5 ans.

Monsieur Cot indique également que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) fait l'objet d'un état des dépenses intégré dans le budget d'assainissement. Il faudra suivre son évolution car un déficit a été constaté cette année.

Monsieur le Maire demande d'approuver le budget du service d'Assainissement et ces nouveaux tarifs.

<p>Votant : 26 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 4 (Mmes Darnise et Monney, Mrs Bénac et Pedro) Adopté à la majorité</p>
---

- BUDGET DE LA ZONE DE NAUDON.

- Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation du budget primitif.

FONCTIONNEMENT	1 059 454 €
INVESTISSEMENT	1 034 979 €

Monsieur Cot précise au Conseil Municipal que lors de la séance du 21/07/2005, il avait été décidé d'acheter des terrains cadastrés section F n° 363, 365, 376 et 1426 appartenant à Mme Favaro Lucie, Mr Favaro Roger et Georges, les terrains F 360, 362, 364, 366, 367, 369 et 924 appartenant à Mme et Mr Milhorat, les terrains F 361 appartenant à Mme et Mr Despis. Ces terrains avaient été achetés sur le budget de la commune. Il y a lieu aujourd'hui de transférer cet actif d'une valeur de 173 423 € sur le budget de la Zone industrielle de Naudon II. Monsieur le Maire précise que cet élément a été pris en compte dans la préparation de ces deux budgets.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

<p>Votant : 26 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 4 (Mmes Darnise et Monney, Mrs Bénac et Pedro) Adopté à la majorité</p>
---

**6. Réalisation d'un skate park au Bois de Castres: Avenant n°1.**

Madame Bouffartigue, adjointe au maire chargée des Bâtiments communaux et du Génie urbain, rappelle qu'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics a été conclu pour la réalisation d'un skate park. Ce marché comportait 3 lots ; le 3<sup>ème</sup> concernant la fourniture et pose de barrières en bois a été conclu avec la société les Arts Verts de Laroque d'Olmes (09).

Un avenant est aujourd'hui nécessaire pour des travaux supplémentaires consistant à permettre le passage de la balayeuse municipale. Ainsi la société en question fournira et posera une barrière coulissante de passage de 3 mètres non prévue initialement.

Le montant total de l'avenant au marché est fixé à 680 € HT soit 813.28 € TTC.

Le montant du marché étant de 6 381 € HT, la plus value de ces travaux supplémentaires représente 10.66 % du marché initial.

Monsieur le Maire précise qu'à l'origine du projet les services techniques n'imaginaient pas pouvoir passer la balayeuse sur ce site.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant et toutes les pièces utiles.

Votant : 26 - Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
---

#### **7. Travaux d'alimentation en eau potable : Avenant n° 1.**

Mme Bouffartigue, adjointe au maire chargée des Bâtiments communaux et du Génie urbain, rappelle qu'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics a été conclu avec l'entreprise GIESPER afin de procéder au renforcement du réseau d'eau potable chemin de l'Escanat, rue des Bains et route de Longages.

Un avenant est aujourd'hui nécessaire pour des travaux supplémentaires dus à une erreur d'appréciation de la maîtrise d'œuvre qui avait prévu de faire passer le réseau sous accotement ; cela n'a finalement pas été possible en raison de l'étroitesse de l'accotement et de l'existence d'un fossé.

Le montant total de l'avenant au marché est fixé à 15 958.10 € HT soit 19 085.89 € TTC.

Le montant du marché étant de 114 561.68 € HT, la plus value de ces travaux supplémentaires représente 12 % du marché initial.

Monsieur le Maire ajoute que l'entreprise n'est pas fautive et que le Conseil Général étant très exigeant sur les caractéristiques du remblaiement sur voie départementale, l'avenant est d'autant plus important.

Monsieur Pessant se demande comment l'entreprise ne s'est pas aperçue de l'anomalie.

Monsieur le Maire répond que les entreprises se contentent de répondre, dans le cadre d'un marché public, à un bordereau de prix. Il n'est pas dans son intérêt de modifier les quantitatifs au risque de perdre le marché.

Monsieur Pedro s'étonne d'une telle erreur.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant et toutes les pièces utiles.

La maîtrise d'œuvre, étant responsable de cet avenant, Madame Bouffartigue propose de lui appliquer les pénalités prévues à l'article 17 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Le montant des pénalités s'élève donc à 659.85 € HT soit 9.75 % du montant du marché de maîtrise d'œuvre.

Madame Bouffartigue fait lecture de la lettre qui sera adressée au maître d'œuvre défaillant.

Elle ajoute par ailleurs que ces travaux auraient dû être réalisés et intégrés dans le marché initial dès le départ.

Monsieur le Maire propose d'appliquer ces pénalités au cabinet Bernard Frauciel Etudes.

Votant : 26 - Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

#### **8. Programme 2008 : Assainissement.**

Madame Bouffartigue, adjointe au maire chargée des Bâtiments communaux et du Génie urbain, rappelle que lors de la séance du 20 septembre 2007, le Conseil Municipal avait demandé l'inscription de la commune sur le programme départemental 2008 afin de réaliser ces travaux par ordre de priorité :

- Epaissement et stockage des boues de la station d'épuration.
- Extension réseau d'assainissement chemin de la Rivière.
- Extension réseau d'assainissement zone de Millet

Les travaux de mise en conformité de la filière des boues (Epaissement et stockage des boues de la station d'épuration) ont été retenus.

Madame Bouffartigue indique que le montant de l'inscription retenue par le Conseil Général est de 180 000 € et explique avec précision la teneur de ces travaux.

Mme Bouffartigue ajoute que la société ADSF a eu le marché de travaux et le maître d'œuvre retenu est le cabinet Arragon.

Le financement des travaux s'établit de la façon suivante :

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Subvention Conseil Général	54 000	Travaux HT	180 000
Emprunt	182 808	Honoraires, imprévus, variation de prix	18 000
		Montant des dépenses HT	198 000
Montant des recettes TTC	236 808	Montant des dépenses TTC	236 808

Monsieur le Maire fait remarquer que l'achat du terrain de la future station d'épuration a été anticipé notamment car ce terrain réunissait toutes les qualités requises et constituait une opportunité à saisir. Toutefois il ajoute que cela ne signifie pas que la nouvelle station d'épuration verra le jour immédiatement. Il indique en effet que la station actuelle n'est pas saturée.

Mme Bouffartigue précise en effet que notre infrastructure reçoit 2700 équivalents habitants alors que sa capacité est de 4000 équivalents habitants.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la réalisation des travaux détaillés ci-dessus.
- de demander l'aide du Conseil Général pour l'attribution d'une subvention en capital.
- de demander l'aide du Conseil Général pour l'attribution d'une subvention en annuités.

Votant : 26 - Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

#### **9. Redevance d'occupation du domaine public.**

Monsieur le Maire explique que la redevance annuelle due à une commune pour l'occupation de son domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz est fixée par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant :

Redevance plafond =  $(0.035 \times 811.2 \text{ mètres}) + 100 = 128.39 \text{ €}$

Monsieur le Maire précise que le calcul du plafond évolue annuellement en fonction de l'index ingénierie et que les 811.2 mètres ne concernent que les voies communales

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à encaisser cette redevance.

Votant : 26 - Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

#### **10. Demande d'autorisation de passage.**

Monsieur le Maire indique qu'une convention de servitude doit être signée avec EDF afin de leur permettre de déposer la ligne HTA aérienne et de la mettre en souterrain sur les terrains section F n° 1472 et 276 au quartier du Logis. Il ajoute qu'il s'agit de terrains en bord de Garonne ; cet enfouissement n'est donc pas gênant.

Votant : 26 - Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire présente un point en questions diverses ; il informe le Conseil Municipal de la décision de l'Inspection d'Académie d'ouvrir une classe supplémentaire à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit surtout pour le Conseil municipal d'approuver la mise à disposition des locaux nécessaires.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette création.

Votant : 26 - Pour : 26 - Contre : 0 - Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Séance levée à 22 heures